

Plan Communal de Sauvegarde

Risque inondation

Commune de Creissan

**Réunion publique du Lundi 8
Février 2010**

 egis eau

UNE FILIALE

Caisse
des Dépôts



Sommaire de la présentation du Plan Communal de Sauvegarde

Février 2010



- ▶ **1 – Contexte réglementaire et objectifs**
- ▶ **2 – Déroulement du projet**
- ▶ **3 – Contexte hydrographique**
- ▶ **4 – Problématique communale « inondation »**
- ▶ **5 – Actions et organisation prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde**
- ▶ **6 – Principaux bons réflexes**
- ▶ **7 – Documents remis à la commune**

1 - Contexte réglementaire et objectifs

Février 2010



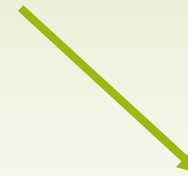
la loi Modernisation de la sécurité civile n°2004-81 1 du 13 août 2004 et de l'article L 2212-1 du Code Général des collectivités territoriales concernant les attributions du pouvoir de police municipale



responsabilité du maire et de ses élus municipaux d'anticiper les risques éventuels et la conduite à tenir en situation de crise.



informer les habitants sur les risques présents sur la commune.



mettre en place des mesures de prévention et de secours permettant de faire face aux inondations.

2 – Déroulement du projet

Février 2010



- ▶ **Elaboration du projet de Plan Communal de Sauvegarde**
 - évaluation du risque
 - gestion communale de crise
 - élaboration d'un annuaire de crise
 - réalisation de documents d'information à la population

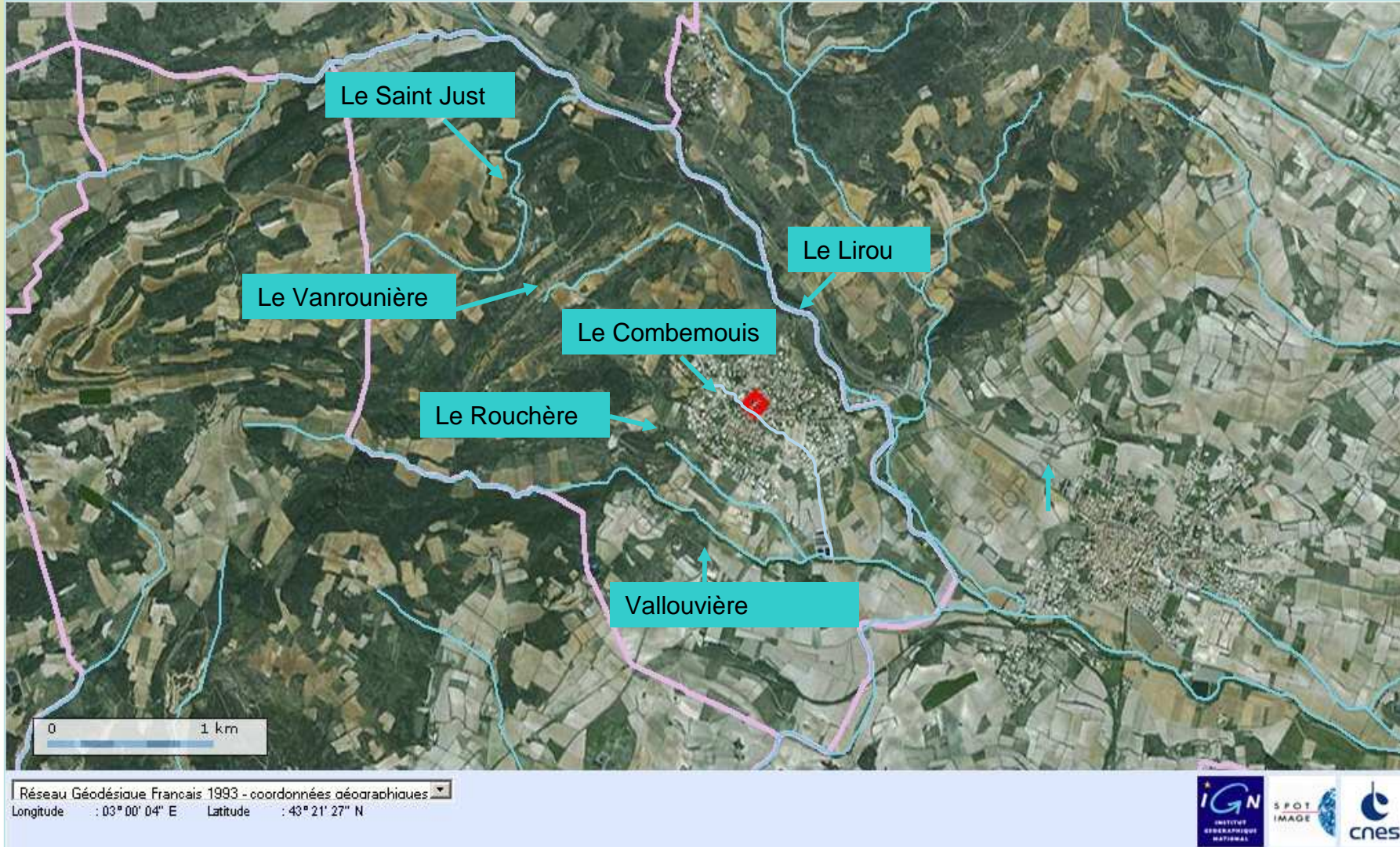
- ▶ **Formation – Simulation des acteurs**

- ▶ **Validation par le conseil municipal**

- ▶ **Information de la population : réunion publique, mise en place d'un panneau informatif, distribution de plaquettes**

3 – Contexte hydrographique

Février 2010



4 – Problématique communale « inondation »

Février 2010



► Rappel du contexte communal

► Principal problème rencontré en cas d'inondation : problème d'accès

- R.D 37 E3 vers Quarante,
- R.D 16 E2 vers Puisserguier),
- Chemins communaux (chemins des Rivières)
- Rues dans le village (ave de St Chinian, bd Pasteur, ave du Général Leclerc, ave de la Source et ave St Just

► Constructions inondées

- maisons touchées lors des événements de 1992, 1996, 2000 et 2003
- les constructions ponctuelles isolées

4 – Problématique communale « inondation »

Février 2010

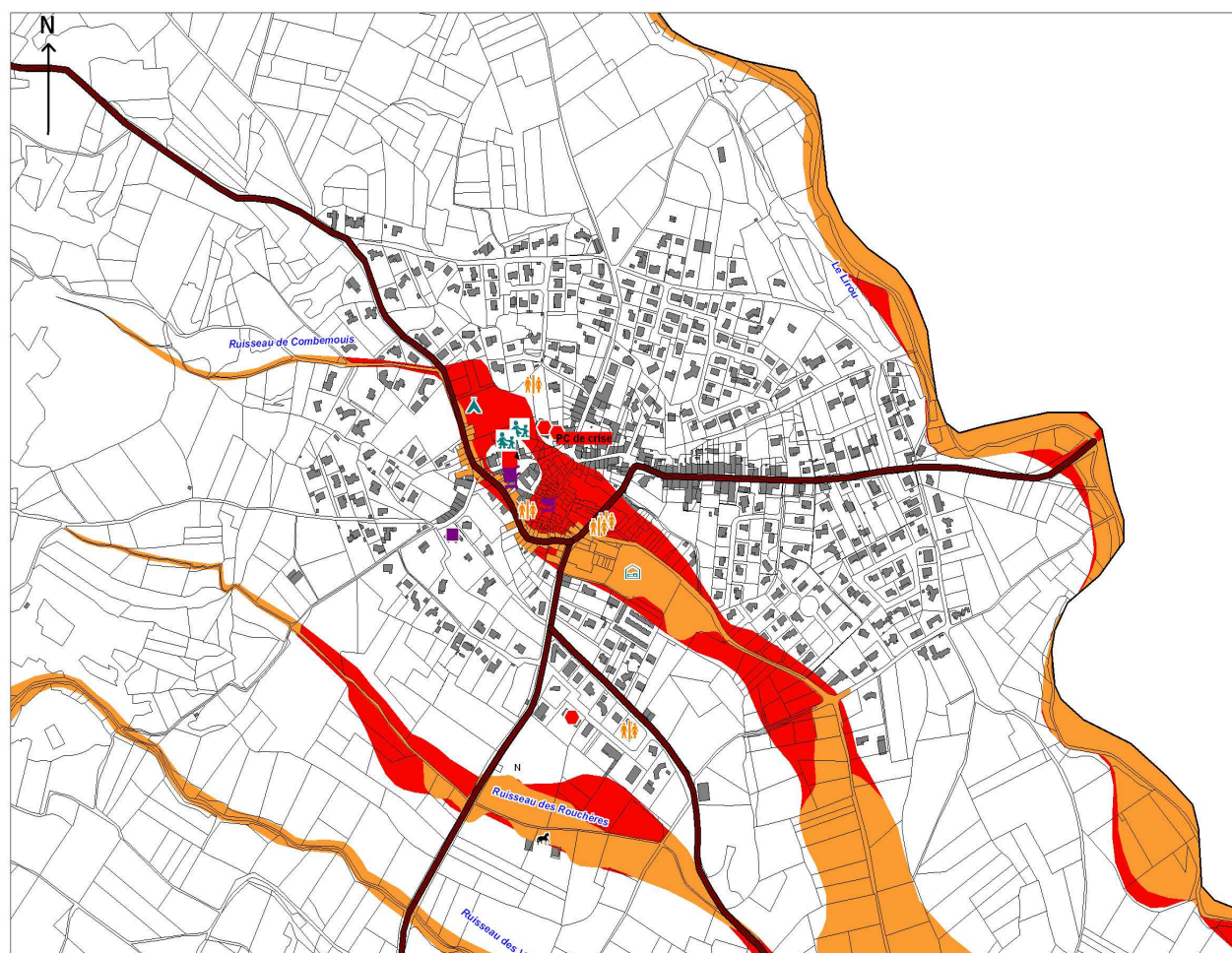


5 – Actions et organisation prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde

Février 2010



Enjeux communaux



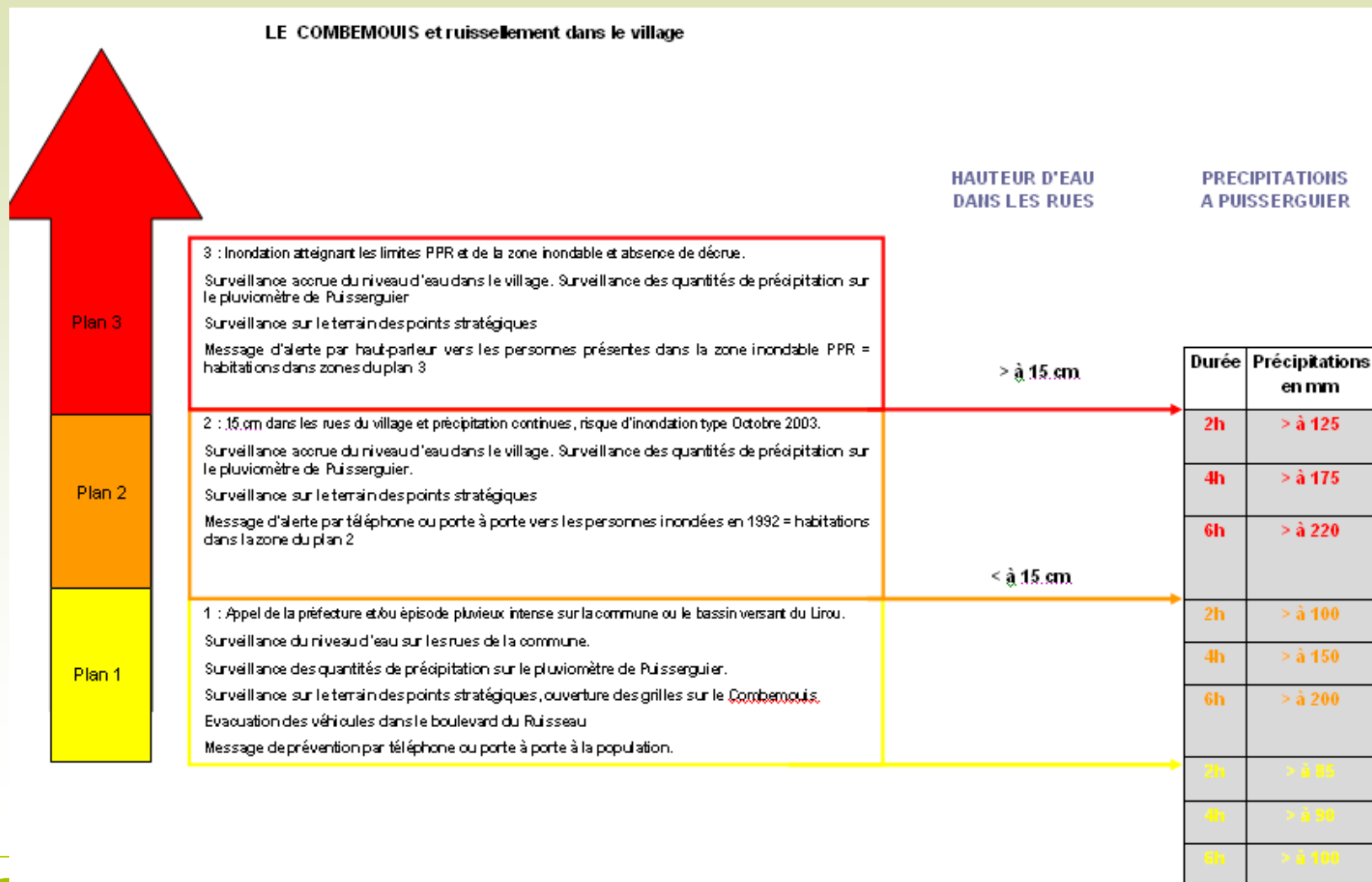
- mairie
- pompiers
- gendarmerie
- services techniques
- communauté de communes ou agence départementale
- moyens d'hébergement
- hôtel ou gîte
- école ou centre d'accueil d'enfants
- collège
- maison de retraite
- camping
- médecin
- infirmière
- ambulances
- pharmacie
- supermarché
- gué
- parking
- transformateur
- centre équestre
- route départementale

5 – Actions et organisation prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde

Février 2010



► Gestion de crise municipale (seuils d'alerte)



5 – Actions et organisation prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde

Février 2010



► Recensement des moyens

- Moyens humains communaux
 - constitution d'une cellule de crise communale

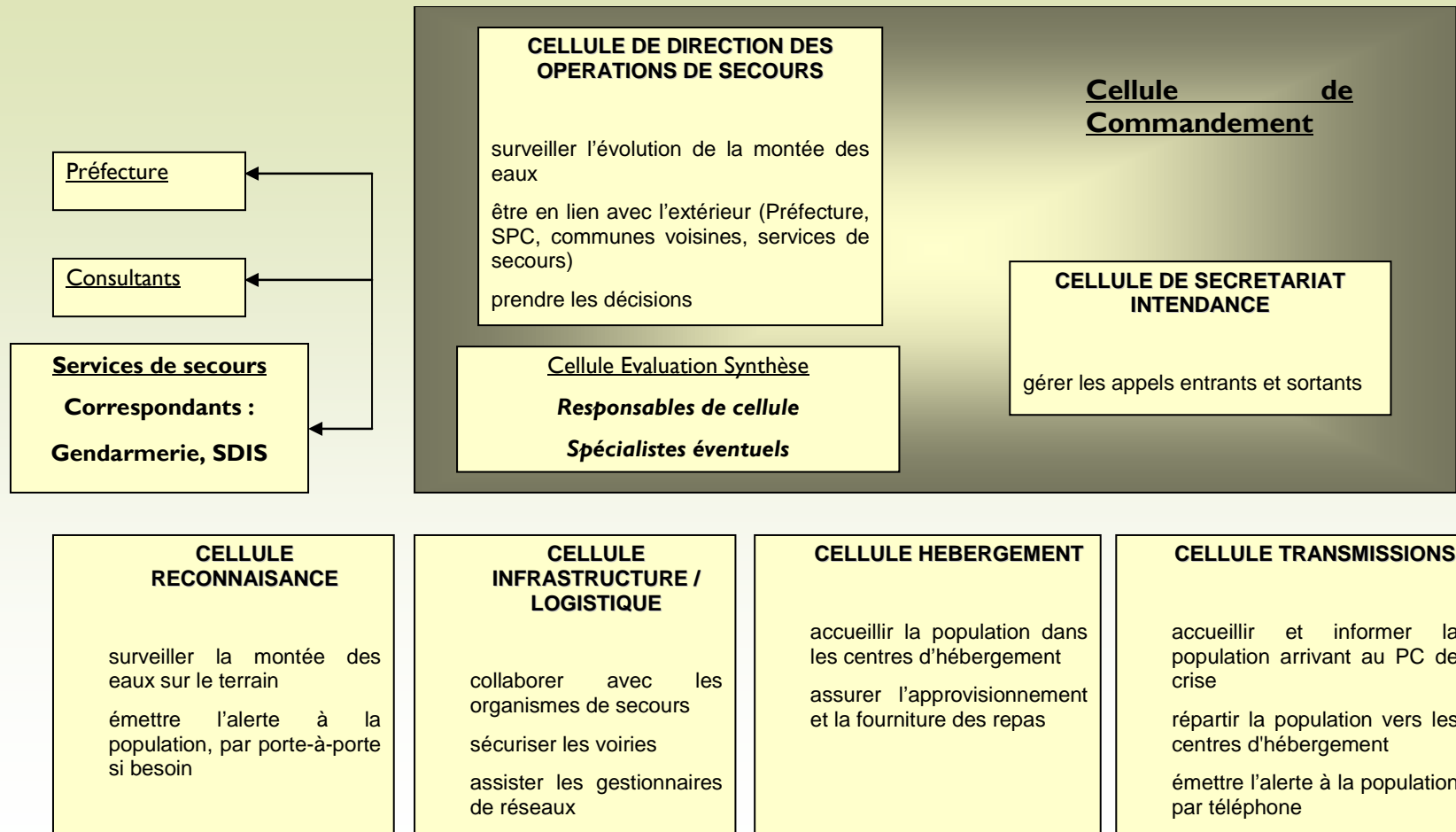
- Moyens matériels communaux

- Moyens réquisitionnables

- Moyens humains à l'échelle supra communal
 - pompiers, gendarmerie, préfecture, personnels de santé, gestionnaires de réseaux...

5 – Actions et organisation prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde

Février 2010



5 – Actions et organisation prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde

Février 2010



A : Evaluation du risque inondation

crues historiques, crue PPRi

B : Analyse des enjeux

C : Gestion de crise municipale (seuils d'alerte)

D : Recensement des moyens



ACTIONS A ENGAGER

fonction de l'évolution de la situation

compatibles avec les moyens détenus

Fiches missions

Procédures

6 – Principaux bons réflexes *en cas de crise*

Février 2010



Fermez les portes et aérations



Ecoutez la radio



Mettez vous à l'abri dans les étages

Installez vos dispositifs de protection temporaires : batardeaux, couvercle des bouches d'aération.....

Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts

Restez informés de la montée des eaux grâce :

à la radio

ou

auprès de votre mairie

Pour connaître les consignes à suivre

Respectez les conseils des personnels en charge de votre sécurité :

évacuez votre maison

Ou

réfugiez-vous dans les étages supérieurs

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions



6 – Principaux bons réflexes *en cas de crise*

Février 2010



**N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école**

L'école s'occupe d'eux

*PPMS (Plan Particulier de Mise en
Sûreté) = organisation prévue au sein
de l'école*



**Reportez vos
déplacements**

**La moitié des victimes des inondations
brutales le sont au volant de leur
véhicule**

*Une voiture flotte dans 30 cm d'eau, et
ne devient plus manœuvrable*

*Voiture = piège clos plus vulnérable aux
phénomènes hydrauliques*



6 – Principaux bons réflexes *en cas de crise*

Février 2010



**Ne téléphonez
qu'en cas
d'urgence**

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

Afin de libérer les lignes pour les services de secours



**Coupez
l'électricité
et le gaz**

Coupez les réseaux susceptibles de subir des dysfonctionnements

Réseau électrique particulièrement vulnérable et dangereux

Pour éviter incendie, électrocution ou explosion

6 – Principaux bons réflexes *après la crise*

Février 2010

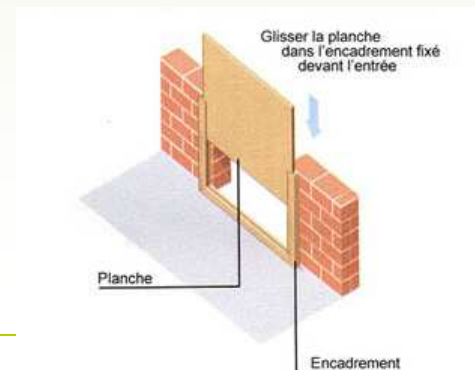


► Informez-vous

- écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités
- informez les autorités de tout danger observé
- ne consommez pas l'eau sans autorisation des services sanitaires

► Dans la maison

- aérez
- désinfectez à l'eau de javel
- chauffez dès que possible
- ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche
- mettez en œuvre les mesures de mitigation que vous projetez d'adopter
 - exemple : pose de batardeaux



6 – Principaux bons réflexes *après la crise*

Février 2010



► L'indemnisation

préjudices occasionnés par les inondations couverts au titre de la garantie « catastrophes naturelles » : permet l'indemnisation des victimes

► Votre assurance

- vérifier que votre contrat est à jour et qu'il comporte une garantie dommages (incendies, dégâts des eaux)

- vérifier les valeurs pour lesquelles vous êtes assuré
 - qu'elles soient représentatives de votre patrimoine mobilier et immobilier

- conserver les preuves de l'achat de vos biens
 - factures d'achat et d'entretien et photos de votre habitation, de vos biens, et des travaux effectués

Les contrats d'assurance multirisques habitation ainsi que les contrats d'assurance automobile qui comportent une garantie dommages comprennent une garantie qui couvrira l'inondation que vous subirez si l'état de catastrophe naturelle est déclaré sur votre commune.



8 – Documents remis à la commune

Février 2010



- ▶ **Un rapport d'élaboration (document interne à la mairie)**

- ▶ **Un dossier opérationnel (document interne à la mairie)**

- ▶ **Des documents d'information consultable par la population en mairie**
 - Dossier synthétique
 - Panneau

- ▶ **Des documents d'information qui seront remis à la population**
 - Plaquettes (1 par foyer)

